

2013 DASCO 184

Communication du Maire de Paris sur la rentrée scolaire 2013

La collectivité parisienne a fait depuis 2001 de l'éducation une priorité. Le rôle décisif que joue l'école dans la construction de la personnalité et dans le processus de socialisation de chaque enfant justifie cet engagement. Chaque rentrée des classes est l'occasion de mobiliser toutes les ressources et les moyens nécessaires pour que l'école favorise la réussite et l'épanouissement des enfants parisiens et les prépare à s'inscrire pleinement dans la vie de la Cité.

Paris se doit avant tout d'être capable d'accueillir dans de bonnes conditions tous les élèves en s'adaptant à la démographie scolaire. Après une forte croissance l'année dernière, l'effectif des élèves du 1er degré a augmenté à la rentrée 2013 de 123 élèves supplémentaires, hausse qui s'explique principalement par l'effort conjoint de la Ville et du rectorat pour scolariser les enfants de moins de 3 ans. Cet effort s'est traduit par l'ouverture de 8 classes de « Très petites sections » (TPS) en septembre. Dans le second degré, les effectifs continuent de croître avec près de 600 élèves supplémentaires dans les collèges parisiens. Ce dynamisme est la preuve de la bonne santé d'une démographie parisienne caractérisée par l'installation de familles, notamment dans les nouveaux quartiers que nous développons, comme la ZAC Paris Rive Gauche ou Clichy Batignolles. Ce dynamisme impose aux services de la Ville une réactivité et une inventivité de tout instant pour entretenir et développer le parc immobilier scolaire parisien et le rendre apte à l'accueil de ces nouveaux élèves.

Cet engagement de la Ville de Paris pour l'école s'est longtemps heurté aux gouvernements issus de la majorité précédente, qui ont supprimé plusieurs dizaines de postes dans l'académie. Ce mouvement a été enrayé dès la rentrée 2012 par le nouveau gouvernement, qui a traduit dans les actes sa volonté de faire de l'école une priorité pour la République. En septembre 2013, ce sont ainsi 57 postes qui ont été créés dans le 1er degré (dont 8 postes pour la scolarisation des moins de 3 ans, 14 postes pour le dispositif « plus de maîtres que de classes », 12 postes de RASED et 14 postes de remplacement) et 40 postes qui sont venus renforcer les collèges avec la création de 20 divisions et l'ouverture de sections spécifiques, comme les sections bi-langues et internationales, ou encore les unités localisées pour l'inclusion scolaire. L'académie disposera en outre d'environ 500 postes supplémentaires d'Emploi d'Avenir Professeurs (EAP) destinés aux étudiants boursiers souhaitant se préparer au concours de professeur des écoles, ainsi qu'à celui de professeur du 2nd degré. 900 contrats aidés supplémentaires seront également recrutés, 350 d'entre eux devant être affectés à l'accompagnement des élèves en situation de handicap et 60 à l'aide administrative des directeurs du 1er degré. Bien sûr, nous ne manquerons pas de rester vigilants quant aux moyens mis à disposition par l'Etat.

Outre les moyens supplémentaires, cette rentrée est placée sous le signe d'une nouvelle organisation pour les temps de l'enfant à l'école (I) s'inscrivant dans le cadre d'un projet éducatif de territoire où les temps d'apprentissage se diversifient et se complètent pour favoriser l'épanouissement et la réussite des petits Parisiens (II). Cette approche globale de l'éducation sur le territoire parisien s'appuie bien évidemment sur les moyens mobilisés pour accueillir les élèves dans des écoles et établissements entretenus et modernisés (III).

I -L'aménagement des rythmes éducatifs : une nouvelle organisation des temps de l'enfant à l'école

a) Une réforme ambitieuse qui vise à améliorer les conditions d'apprentissage des élèves

À l'issue d'une vaste concertation, la Ville a pris la décision, lors du Conseil de Paris des 25 et 26 mars, de mettre en œuvre dès la rentrée 2013 l'aménagement des rythmes éducatifs décidé par le gouvernement. Celle-ci met fin à la semaine de 4 jours, dénoncée par la plupart des spécialistes de l'éducation et de la santé, qui imposait aux élèves des journées trop longues. La répartition des 24 heures d'enseignement hebdomadaires sur neuf demi-journées permet désormais à tous les enfants parisiens de suivre les enseignements dans de meilleures conditions. Les ateliers facultatifs et gratuits mis en place par la Ville complètent les journées du mardi et du vendredi de 15h à 16h30 et nous

conduisent à proposer des activités épanouissantes au bénéfice de tous. Ils expriment la détermination de la municipalité dans sa lutte contre les inégalités en faisant accéder tous les enfants à la culture, au sport, à la citoyenneté ou aux sciences.

C'est aujourd'hui 8000 ateliers éducatifs qui sont proposés aux enfants deux fois par semaine : 5200 sont assurés par les personnels de la Ville, animateurs et ASEM, et 2 800 sont organisés par les conservatoires, les centres d'animation et les associations qui ont été sélectionnés à la suite de l'appel à projets lancé au printemps dernier et des marchés de prestations éducatives passés avec des mouvements d'éducation populaire.

Malgré quelques difficultés inhérentes à la mise en œuvre d'une réforme si importante, la rentrée s'est passée dans de bonnes conditions et les petits Parisiens ont pu découvrir et choisir les activités proposées au 1er trimestre au travers d'un parcours de découverte. Des ajustements seront très certainement nécessaires, et certains ont d'ores et déjà été effectués. Nous avons pris en compte les difficultés ponctuellement rencontrées à propos du ménage, de l'offre d'ateliers en maternelles, et de l'exacte répartition des rôles entre REV et directeurs d'écoles. Malgré ces débuts positifs, nous demeurons à l'écoute du terrain et serons attentifs tout au long de l'année aux remontées issues de toutes les écoles. Nous nous appuyons également sur le comité parisien de suivi de la réforme et sur l'évaluation indépendante que nous avons confiée à un laboratoire de recherche.

b) Un partenariat avec la CAF qui améliore les conditions d'accueil sur tous les temps périscolaires

La Ville de Paris a sollicité le soutien de la CAF de Paris pour renforcer de façon significative l'encadrement des temps périscolaires (pause méridienne ainsi que « goûters » et « études surveillées » après 16H30) des écoles maternelles et élémentaires. Le taux de présence d'adultes encadrants face aux enfants sera ainsi augmenté de près de 50% lors de la pause méridienne en école élémentaire, de près de 25% lors des activités du soir en écoles maternelles et de plus de 10% lors des activités du soir en école élémentaire. Dans chaque école, un encadrant référent sera également dédié à l'élaboration et au suivi du projet éducatif de ces temps périscolaires, en plus des équipes d'animation. La Ville respectera ainsi pleinement les conditions prescrites par l'Etat et la CAF pour bénéficier d'un agrément des temps périscolaires.

Ce renforcement est une contribution essentielle à la réussite du projet éducatif, puisqu'il permet une continuité de la qualité de l'accueil sur l'ensemble des temps scolaires et périscolaires. Une pause méridienne à l'encadrement renforcé contribue en effet au repos et à la plus grande sécurité des enfants, qui seront plus disponibles pour les activités scolaires de l'après-midi. L'amélioration de l'encadrement des activités du soir permettra quant à elle d'assurer un accompagnement plus personnalisé des enfants à un moment où ils ont besoin d'une attention particulière.

La prise en charge des enfants progressera selon un calendrier établi sur la durée du contrat enfance jeunesse 2013-2016. A la rentrée 2013, la Ville de Paris s'est engagée à renforcer le taux d'encadrement dans l'ensemble des écoles maternelles et polyvalentes, ainsi que dans les écoles élémentaires situées en quartier « politique de la ville », soit un total de 430 écoles sur 663. A la rentrée 2014, ce taux d'encadrement sera renforcé dans l'ensemble des écoles élémentaires ZEP et assimilées. A la rentrée 2015, ces ratios d'encadrement seront renforcés dans l'ensemble des écoles parisiennes, maternelles comme élémentaires.

La CAF de Paris et la Ville s'engageront sur ces objectifs dans le cadre du prochain Contrat Enfance Jeunesse 2013-2016, qui prévoit un accompagnement financier de la CAF à hauteur de près de 70M€ sur quatre ans, tous types de financement confondus.

c) Un rôle nouveau pour les REV et les ASEM

La mise en œuvre de cette réforme a mobilisé durant plusieurs mois l'ensemble des services de la Ville. Des moyens sans précédent ont été mobilisés : pour renforcer les 2000 animateurs déjà présents, 1500 animateurs ont été recrutés, 10 chefs de projets ont été nommés dans les circonscriptions des affaires scolaires et 385 directeurs de centre de loisirs sont devenus Responsables Éducatifs Ville (REV). Ils sont désormais les interlocuteurs des parents et des enseignants dans les écoles. Dans les écoles maternelles, 1400 ASEM sont désormais mobilisés le mercredi matin et se voient confier de nouvelles missions d'animation sur les temps périscolaires.

Cette réforme n'aurait pas pu se mettre en place sans la mobilisation de tous les personnels concernés et je veux ici les en remercier. Leur rôle et leur formation seront renforcés avec notamment le passage en catégorie B des REV, la proposition de parcours d'entrée dans l'emploi pour les animateurs et la formation au BAFA de 690 animateurs supplémentaires dès cette année. Les équipes d'animation continueront de bénéficier d'un renforcement des formations grâce aux centres de ressources de la Ville, dans des domaines tels que la prise en charge des enfants en situation de handicap, la nutrition, la sensibilisation au développement durable et à l'environnement, au goût de la lecture ou à celui des sciences.

Les temps scolaires sont également améliorés avec l'engagement de créer 100 postes d'ASEM par an jusqu'en 2016, l'objectif étant d'établir à échéance un ASEM par classe de petite et de moyenne section. D'autre part, un nouvel emploi fonctionnel de chargé de coordination a été expérimenté sur les 15e et 19e arrondissements à partir de novembre 2012. Ces agents sont devenus les interlocuteurs privilégiés des agents spécialisés des maternelles et des agents techniques des écoles en étroite relation avec le directeur d'école et sous l'autorité du chef de circonscription des affaires scolaires. 37 nouveaux postes de coordinateurs destinés à couvrir chaque école maternelle ont été créés pour la rentrée 2013.

II Le projet éducatif parisien : un projet éducatif global

a) Un projet éducatif au service de la réussite éducative

La Ville de Paris a souhaité inscrire la mise en œuvre de l'aménagement des rythmes éducatifs dans une démarche plus globale et rappeler le sens des dispositifs qu'elle met en œuvre pour les petits parisiens. C'est l'ambition du Projet Éducatif de Territoire (PEDT) formalisé le 3 septembre dernier avec le Rectorat de l'Académie de Paris, la Préfecture de Paris (direction départementale de la cohésion sociale) et la Caisse d'Allocation Familiale de Paris.

En effet, tout jeune a besoin d'acquérir, en complément des apprentissages fondamentaux enseignés par l'institution scolaire, de nombreuses compétences essentielles telles qu'apprendre à se construire, raisonner, se repérer dans le temps et l'espace, s'organiser, développer sa sensibilité et sa relation aux autres, et c'est pourquoi les temps d'éducation péri et extrascolaires forment une composante majeure de l'apprentissage.

Le projet éducatif territorial parisien a ainsi pour tâche d'élaborer une organisation concertée et cohérente des différents temps éducatifs en établissant des principes d'action partagés et en renforçant la coopération entre tous les acteurs éducatifs.

Il poursuit cinq objectifs majeurs :

- Contribuer à la réussite éducative et à l'épanouissement de chaque jeune Parisien
- Favoriser la socialisation et l'acquisition de l'autonomie
- Promouvoir l'égalité des droits
- Renforcer la cohérence entre projet d'établissement d'une part, projets péri et extrascolaire d'autre part
- Associer et accompagner les parents et les soutenir dans la conciliation de leur vie professionnelle, familiale et sociale

b) Un projet éducatif qui vient parachever la politique conduite depuis 2001

Ce Projet Éducatif de Territoire constitue l'aboutissement d'une politique ambitieuse menée par la municipalité depuis 2001.

La Ville et le Rectorat travaillent déjà en commun dans de nombreux domaines, notamment grâce aux 800 Professeurs de la Ville de Paris qui interviennent sur le temps scolaire en éducation musicale, arts plastiques et éducation physique. Cette intervention est réaffirmée grâce à l'ouverture dès septembre 2013, en complément des 10 postes ouverts au concours en arts plastiques et musique et des 10 postes prévus en sport, de listes complémentaires à hauteur de 15 postes en arts plastiques et en musique et de 10 postes en sport.

De même, depuis 2009, le dispositif « L'Art pour Grandir » propose un véritable jumelage entre les écoles, les collèges, les centres de loisirs parisiens et les institutions culturelles. Il permet de mettre en place un travail en commun sur une ou plusieurs années entre les enseignants, les animateurs et les professeurs de la Ville de Paris d'une part, les institutions culturelles et les artistes d'autre part. Financés ou cofinancés par la Ville, les projets permettent aux enfants de se familiariser avec l'univers des musées, des orchestres, de l'art contemporain, de la photo, du théâtre, du cinéma, de la danse, de l'art numérique ou encore des arts de la rue et du cirque. Chacun de ces projets présente des spécificités d'approche, mais tous reposent sur la fréquentation régulière d'une institution culturelle, faisant prendre conscience aux enfants – et à leurs parents – que ces lieux leur sont grand ouverts. L'an dernier, « L'Art pour Grandir » a concerné 68 établissements ou associations culturels, avec 30 résidences dans 30 collèges, 40% des écoles parisiennes impliquées (soit 250 écoles), 55% des collèges (soit 60 collèges) et 200 centres de loisirs (soit 30%).

En partenariat avec l'Education nationale, la Ville développe également des actions favorisant l'apprentissage de la lecture et la promotion de la culture et de la langue française. Pour encourager les enfants à lire, toutes les écoles élémentaires sont dotées de bibliothèques centres de documentation (BCD) et des espaces premiers livres (EPL) sont créés en maternelle. Les BCD et EPL sont placés sous la responsabilité d'animateurs de la Ville ayant reçu une formation spécifique. En partenariat avec le Rectorat, le « centre Paris lecture » est responsable de la formation de ces personnels. Il organise également des actions lecture dans les écoles et des animations pour les centres de loisirs. Pour faciliter l'accès aux livres, des chèques-lire sont distribués tous les ans aux élèves de CE1 des écoles publiques relevant de l'éducation prioritaire, ainsi qu'aux classes spécialisées (CLIS, UPE2A).

En soutien de l'ensemble des activités scolaires, périscolaires et extrascolaires, les centres de ressources permettent aux enfants de s'initier à des activités innovantes : informatique, musique, éducation à l'environnement et au développement durable, éducation au goût et nombre d'autres disciplines qui nécessitent des compétences, des lieux et des outils spécifiques. Ces centres constituent également des lieux de formation pour les animateurs qui souhaitent développer des projets dans l'un ou l'autre de ces domaines ou acquérir des connaissances spécifiques.

Les continuités éducatives sont également assurées par des classes de découverte, qui bénéficient cette année de 500 000€ de financement supplémentaire. De même, la Ville s'associe au Rectorat pour renforcer la présence d'assistants linguistiques à l'école primaire. Une convention sera prochainement signée afin de compléter le dispositif déjà existant.

Ainsi le PEDT formalise-t-il les orientations déjà largement mises en œuvre. Il permet en outre de rappeler nos priorités en matière d'éducation à la citoyenneté et celles qui favorisent les mixités sexuelle, sociale, générationnelle ou culturelle.

III Un accueil renouvelé et développé

a) Une gestion dynamique du patrimoine scolaire

Depuis 2001 la démographie scolaire parisienne a progressivement retrouvé un dynamisme dû notamment au retour des familles dans notre Ville, à l'émergence de nouveaux quartiers et aux efforts engagés en matière de construction de logements. Ainsi, ce sont désormais près de 137 000 élèves et 57 300 collégiens qui sont accueillis dans nos écoles et établissements. Cette vitalité impose à la Ville et au Département de Paris une gestion dynamique de son patrimoine scolaire.

Depuis 2001, la collectivité parisienne aura investi près de 1,85Md€ pour construire et entretenir ses écoles et établissements scolaires : 36 écoles neuves ont été livrées, correspondant à 314 salles de classe, tandis que 34 opérations de restructuration ont permis un gain de 63 classes supplémentaires. En outre, 7 collèges ont été construits depuis 2001 et 9 ont connu une importante restructuration.

Cet effort se concrétise en 2013 par la livraison de la première des quatre écoles prévues dans la ZAC Clichy Batignolles (17e). Cette école de 12 classes est imbriquée dans un ensemble de logements sociaux pour étudiants. Elle a ouvert ses portes avec 3 classes pédagogiques.

En complément des investissements directement engagés par la Ville et le Département et conformément au mouvement de déconcentration engagé pendant cette mandature, plus de 25M€ ont été à nouveau délégués aux arrondissements en 2013 pour entretenir et améliorer le patrimoine scolaire.

Trois écoles ont fait l'objet de restructurations d'ampleur cette année :

- L'école du 99 rue Olivier de Serres (15e). La première phase de cette opération d'envergure visant à faire de ce groupe scolaire une véritable « éco école » vient de s'achever. Elle correspond à la construction de l'école élémentaire. Une augmentation de 9 à 12 classes a été réalisée ainsi qu'un agrandissement du service de restauration du groupe scolaire afin d'accueillir dans les meilleures conditions les enfants de ce quartier. La construction de la future école maternelle est en cours, elle sera livrée pour la rentrée 2015.

- Le groupe scolaire 7-9 rue des Tourelles (20e). Afin de faire face à l'augmentation des effectifs de ce secteur, une annexe composée de trois classes pédagogiques, d'un préau et de locaux techniques a été construite au 6-16 passage des Tourelles.

- Le groupe scolaire Keller-Bullourde (11e). La Ville de Paris souhaite favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap dans les écoles parisiennes et développer un maillage pertinent permettant à chaque petit Parisien de trouver, à proximité de son domicile, un établissement accessible. Ainsi, conformément à la loi du 11 février 2005, le groupe scolaire Keller-Bullourde a bénéficié d'une importante restructuration et d'une mise en accessibilité. Le service de restauration qui a été livré à la rentrée a ainsi été relocalisé au rez-de-chaussée. Une salle polyvalente sera prête après les vacances de la Toussaint. La communauté éducative a été associée à cette opération en étant invitée à suivre les améliorations apportées au groupe scolaire lors de comités de pilotage trimestriels.

b) L'accueil des enfants en situation de handicap

La municipalité est attachée à améliorer l'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures municipales, et en particulier dans les écoles. Depuis 2001, 145 écoles et 34 collèges ont été rendus accessibles, et 14 établissements associatifs spécialisés ont été financés. Depuis 2006, nous sommes passés de 1700 à 5 000 enfants porteurs de handicap scolarisés en milieu ordinaire, 2500 d'entre eux bénéficiant d'un accompagnement par des Auxiliaires de vie scolaire (AVS, contre 300 en 2005).

Pour cette rentrée, cette volonté est réaffirmée, que cela soit sur les temps scolaires, péri ou extrascolaires. Ainsi, à la fin de l'année scolaire 2012/2013, 2994 enfants en situation de handicap étaient scolarisés dans les écoles parisiennes et 84% d'entre eux fréquentaient des écoles publiques. Les actions conjuguées du Rectorat et de la Ville permettent de proposer des solutions différenciées selon les besoins des enfants : ainsi, 705 enfants étaient scolarisés en CLIS (classe pour l'inclusion scolaire) et 2289 enfants dans des classes ordinaires.

La Ville mobilise fortement ses équipes pour permettre aux enfants en situation de handicap de bénéficier des services publics scolaires, péri et extrascolaires. Ainsi, 485 postes d'animateurs spécifiquement formés sont mobilisés pour accueillir 1350 enfants chaque jour lors de la pause méridienne. Par ailleurs, plus de 230 postes d'animateurs sont dédiés à leur accueil lors des temps du soir et du centre de loisirs.

Dans le cadre de l'Aménagement des Rythmes éducatifs, la Ville a engagé un vaste programme de formation des agents municipaux grâce à la mobilisation du Centre de Ressources Enfance Handicapée, spécialisé dans la formation, l'assistance et l'expertise concernant le handicap. Par ailleurs, un réseau de 7 correspondants parisiens spécialisés a été déployé sur Paris pour appuyer les référents handicap présents au sein de chaque service déconcentré.

c) Des collèges ouverts sur la Ville

Depuis la rentrée 2011, le département de Paris a décidé d'accroître son soutien aux collèges les plus fragiles en dégageant un crédit supplémentaire d'un million d'euros en leur faveur. Ce soutien financier permet la mise en place d'actions durables, favorisant la réussite des élèves et permettant aux établissements d'améliorer leur image dans le quartier. Pour 2013/2014, ce sont 281 projets touchant plus de 22 000 collégiens dans 55 établissements qui ont été subventionnés. Afin de renforcer les liens entre les parents et l'institution scolaire, l'opération Paris Collèges Familles a été mise en place en 2011 dans 6 collèges des 12e, 15e et 19e arrondissements, avec le concours de la Fédération des centres sociaux parisiens, pour permettre aux parents de mieux appréhender le fonctionnement du

collège, faciliter les échanges avec les familles et favoriser un nouveau partenariat entre les collèges et les centres sociaux. En 2013/2014, le dispositif concernera 14 collèges et 8 arrondissements.

Les efforts engagés par le Département de Paris ont permis de poursuivre les opérations d'amélioration du cadre d'étude des jeunes Parisiens dans le second degré. Ainsi, 531 opérations ont été réalisées cette année dans les collèges pour un montant de 19,7 M€ et 79 chantiers se sont déroulés dans les lycées sous maîtrise municipale pour un montant de 2,25 M€. L'annexe du collège André Citroën (15e) a été livrée, elle commencera à accueillir des élèves en septembre 2014. Deux nouveaux collèges seront livrés à l'horizon de 2014 dans le 17e (Saussure Batignolles) et le 19e (Paris Nord Est Mac Donald) arrondissements, et un troisième connaîtra une restructuration d'importance comprenant les services de restauration ainsi que la mise en accessibilité de ses locaux (collège Georges Braque dans le 13e arrondissement).

Dans le second degré, la volonté du Département est de favoriser l'émergence de projets fédérateurs permettant l'épanouissement des adolescents et la réussite de tous en apportant un soutien particulier aux collèges les plus fragiles. Ainsi, depuis 2009, le Département finance des résidences d'artistes dans 30 collèges. Ces résidences permettent de faire découvrir aux élèves le processus de création et de les initier à la discipline pratiquée par l'artiste. Il contribue également au financement de voyages scolaires destinés à permettre une ouverture sur l'Europe des collégiens.

Le programme "Action collégiens", présent dans 37 collèges, constitue quant à lui, une aide personnalisée pour favoriser l'intégration des collégiens les plus en difficulté en leur proposant un accompagnement tant sur le temps périscolaire qu'extrascolaire. Par des actions d'animation, il permet l'éducation des jeunes à la vie en collectivité, leur offre une aide aux devoirs et à l'orientation, ainsi qu'un accompagnement socio-éducatif à l'occasion de week-ends ou pendant les vacances, que ce soit au collège ou dans leur quartier.

Cette rentrée est également marquée par la mise en place de l'Espace Numérique de Travail parisien Paris Classe Numérique dans 5 Lycées municipaux et 33 collèges. Les 38 établissements de la première vague seront rejoints dans le courant de l'année scolaire par une trentaine de collèges puis par l'ensemble des établissements parisiens à l'horizon de l'année scolaire 2014-2015. Cet outil interactif permettra aux élèves de récupérer leurs cours et leurs devoirs en cas d'absence ou de créer des blogs. Les familles auront la possibilité de consulter les activités réalisées en classe par leurs enfants et les devoirs que les professeurs leur ont donné à faire, mais aussi de contacter les professeurs pour demander à les rencontrer. Les professeurs pourront quant à eux enregistrer leurs préparations de cours sur l'ENT, garder en permanence un accès aux notes et aux bulletins de tous les élèves et créer un lien avec les familles. Enfin, les chefs d'établissements pourront diffuser les documents administratifs aux professeurs ainsi que les actualités de l'établissement, qui seront visibles par tous sur la page d'accueil de l'ENT.

Plus juste et plus en harmonie avec le rythme d'apprentissage des jeunes Parisiens, innovante et soucieuse de fournir aux élèves les moyens d'appréhender un monde de plus en plus complexe et de s'y épanouir, cette rentrée 2013 se veut à la fois innovante et respectueuse des valeurs fondatrices de l'école de la République.